



Lettre bimensuelle du 1 janvier 2013 : 2013, l'année de la dernière chance pour la lutte anti-tabac

Rubrique : la lettre bimensuelle - Date : jeudi 3 janvier 2013

2013, l'année de la dernière chance pour la lutte anti-tabac

En 2012, DNF s'est de nouveau mobilisée contre l'épidémie du tabagisme, notamment afin de défendre les victimes du tabagisme, mais aussi de prévenir des dangers de la consommation de tabac. L'année 2012 a également été marquée par l'élection présidentielle, et chacun a pu mesurer à quel point, ces dernières années, la volonté et le courage des chefs de l'Etat successifs ont eu une influence déterminante sur la politique de lutte contre le tabac. Mais dans cet exercice, il n'y a pas loin du Capitole à la Roche Tarpéienne et les plus grands espoirs sombrent rapidement dans l'oubli lorsque le discours doit se transformer en réalité quotidienne. Les forces du mal se coalisent alors pour détruire, pan après pan, les remparts dressés dans des textes de lois montés à la hâte et sournoisement imprécis pour que chacun puisse en tirer avantage.

Fortement manipulés, voire soudoyés, par des lobbyistes souvent sortis de leurs propres rangs, de leur propre administration ou de leurs propres cabinets, des parlementaires de plus en plus nombreux ont réussi à créer un climat de défiance et à mettre en cause, jour après jour, le bienfondé de la lutte contre le tabagisme. Des centaines de questions au gouvernement ont émaillé la dernière législature pour distiller un discours haineux vis-à-vis des associations comme DNF, plus de dix propositions de lois ont tenté de revenir sur les fondements de la loi Évin ; un projet du ministre de la justice a même failli détruire tout l'arsenal répressif de cette loi. Seule la vigilance de DNF a permis de contrecarrer ces tentatives.

C'est dans cette ambiance, et sur l'insistance de certains parlementaires mal intentionnés et arc-boutés sur un rapport de commission parlementaire honteusement biaisé, que le Président de l'Assemblée nationale a décidé de demander à la Cour des comptes d'effectuer une évaluation des politiques publiques de lutte contre le tabagisme. Les instigateurs de cette enquête, forts des effets produits par ce rapport sordide issu d'audition exclusivement pro-tabac, pensaient que cette haute institution qu'est la Cour des comptes allait en confirmer les recommandations, mais patatras, elle les a toutes démenties !

L'année 2012 se clôt ainsi sur une note remarquable. Présenté le 13 décembre par le président Didier Migaud, le rapport de la Cour des comptes est sans appel : les actions menées par notre pays en matière de lutte contre le tabac souffrent d'incohérence et d'inconsistance. Des milliers de vies qui pourraient être sauvées ne le sont pas, principalement pour satisfaire les seuls intérêts marchands des multinationales du tabac.

Ce constat sévère s'étalant sur 332 pages pourrait nous amener sur le chemin du désespoir. DNF considère cependant qu'il s'agit d'un travail fondamental qui doit entraîner une prise de conscience collective, en particulier chez les responsables politiques de notre pays. Prise de conscience, tout d'abord, que les actions et les messages des associations, vont, depuis plus de 20 ans et la publication de la loi Evin, dans la bonne direction. Sans elles - et DNF a grandement contribué au rapport de la Cour des comptes - où en serait l'épidémie du tabac en France ? Prise de conscience, ensuite, pour l'avenir : si ce rapport reste lettre morte et ne devient pas le socle d'une nouvelle politique de lutte contre le tabac, alors la France ira dans le mur en matière de santé publique.

Le tabagisme n'est pas une addiction comme les autres, c'est la première cause de décès évitable, responsable du décès prématuré, chaque année, de 73 000 Français. Bien souvent, la lutte contre le tabac donne le « ton », imprime le rythme de l'ensemble des mesures de santé publique destinées aux Français. A ce titre, le président de la République et le gouvernement doivent tirer les conséquences des travaux de la Cour des comptes.

Il s'agit maintenant, non seulement de soutenir plus que jamais les associations anti-tabac, mais surtout d'écouter leurs messages visant à promouvoir « la dénormalisation » du tabac en France. Retirer au tabagisme la qualité de norme sociale valorisante qui, pendant tout un siècle, a imposé son hégémonie à ceux qui devaient le subir sans mot dire. En dépit de toutes les souffrances causées par le tabac, le rapport de la Cour des comptes adresse donc un message d'espoir et un vent frais que DNF entend faire vivre tout au long de l'année 2013. Mais cela ne sera possible que si chacun d'entre nous prend fait et cause pour ce combat contre des multinationales sans foi ni loi en soutenant activement toutes les actions de l'association car, il ne faut pas s'y méprendre, sans elles, nous retournerions bien vite au terrorisme tabagique du vingtième siècle qui a d'ailleurs déjà investi, au grand dam de la Cour des comptes, les terrasses de nos cafés.

Toute l'équipe de DNF vous adresse ses meilleurs voeux pour l'année 2013 !